



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

31 janvier 2017

DU COTE DE L'ECOLE

Inscriptions à l'école Maternelle - Rentrée scolaire Septembre 2017 (Enfants nés en 2014, 2013 et 2012)

Les parents ayant l'intention de scolariser leur enfant à l'école Maternelle de Bessoncourt sont invités à prendre contact rapidement avec la Directrice.

Documents nécessaires : Certificat d'inscription à retirer en mairie (sur présentation du livret de famille), Livret de famille et Carnet de santé

Directrice de l'Ecole Maternelle : Tel : 03 84 29 98 26 - mail : maternelle.bessoncourt@outlook.fr Les inscriptions se font sur rendez-vous uniquement.

Les nouveaux arrivants sur la commune peuvent également faire la démarche pour les enfants de l'école élémentaire.

Directeur de l'école élémentaire : Jean-Michel Courtot. Tél : 03.84.29.92.37

Fusion de la CCTB et de la CAB

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les deux entités ont fusionné pour former GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Grand Belfort reprend l'ensemble des compétences des deux collectivités et transfèrera aux communes certaines compétences facultatives durant l'année (la compétence périscolaire sera redonnée à la commune à partir des vacances de cet été) Concernant l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères, Grand Belfort reprend les compétences au 1^{er} janvier 2017. L'organisation des services au sein de Grand Belfort nécessite un temps d'adaptation et pour l'instant rien ne change dans le fonctionnement de ces services pour les habitants de Bessoncourt.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution au fur et à mesure de l'arrivée des données.

INFORMATIONS EXPRESS

Suite au verso

Vivre ensemble - Rappel

Plusieurs incidents ont été signalés durant l'été autour de l'aire de jeux du quartier des Rives de l'Autruche.

Parmi ceux-ci figurent des détériorations de la végétation communale, introduction et détérioration sur la propriété de particuliers.

Bien que ces incivilités soient punissables par la loi (articles 322.1 à 322-4-1 du code pénal), nous souhaitons sensibiliser les Bessoncourtois sur le vivre ensemble.

Nous rappelons que l'utilisation de l'aire de jeux doit se faire sous la surveillance des parents. Il est, par ailleurs, interdit d'y jouer au ballon car l'espace doit être accessible aux plus jeunes. C'est pourquoi les ballons envoyés sur les propriétés et confisqués par les riverains, seront à récupérer en Mairie.

Afin d'apporter une solution aux enfants souhaitant jouer au ballon, un terrain de football a été aménagé à côté du stade, à proximité de la passerelle donnant vers le bois. Il comprend une étendue engazonnée, deux buts et un banc.

Autorisation de sortie du Territoire pour les mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie.

L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidents en France, quelle que soit leur nationalité.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire sera accessible sur www.service-public.fr.

En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Lien direct pour télécharger le formulaire :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

Déchèterie mobile

Prochain passage de la déchèterie mobile :

Jeudi 16 février 2017 de 12 h à 19 h aux ateliers municipaux.